

Plan Local d'Urbanisme

4.2 - Plan général

Arrêté par délibération du conseil municipal du :
23 juin 2020

Approuvé par délibération du conseil municipal du :
3 juin 2021

Évolutions du P.L.U. :
- Modification simplifiée n°1 du 27 juin 2024



échelle : 1/4500

LEGENDE

ZONES

- Ux : Secteur d'activités économiques
- Ue : Secteur d'équipements publics
- Uc : Secteur d'habitat individuel
- Ub : Secteur d'habitat individuel groupé
- Ua : Secteur d'habitat collectif dense
- N-zh : Secteur naturel concerné par une zone humide
- Ne : Secteur d'équipements publics
- N : secteur naturel
- A-zh : Secteur agricole concerné par une zone humide
- A : zone agricole
- 1Aub : Secteur à urbaniser
- An : zone agricole protégée
- Ut : Secteur du camping
- Ax : secteur d'activité économique au sein de la zone agricole

PRESCRIPTIONS PONCTUELLES

- BÂTIMENT D'ÉLEVAGE POUVANT GÉNÉRER UNE RÉGLE DE RÉCIPROCITÉ
- BÂTIMENT D'INTÉRÊT PATRIMONIAL PROTÉGÉ AU TITRE DE L'ARTICLE L151-19 DU CODE DE L'URBANISME AVEC NUMÉRO D'INVENTAIRE (CF RAPPORT DE PRÉSENTATION)
- BÂTIMENT POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN CHANGEMENT DE DESTINATION

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES

- CORRIDOR ÉCOLOGIQUE
- ESPACES PAYSAGERS REMARQUABLES PROTÉGÉS AU TITRE DE L'ARTICLE L151-19 DU CODE DE L'URBANISME
- EMBLEMMENT RÉSERVÉ
- SECTEUR SOUMIS À RISQUES INDUITS PAR LES CANALISATIONS DE TRANSPORT DE GAZ (45 MÈTRES DE PART ET D'AUTRE DE L'AXE DE LA CANALISATION)

PRESCRIPTIONS LINÉAIRES

- CANALISATION DE TRANSPORT DE GAZ
- MARGE DE REcul DE 10 MÈTRES
- MARGE DE REcul DE 18 MÈTRES
- MARGE DE REcul DE 25 MÈTRES

RISQUES NATURELS

- SECTEURS CONCERNÉS PAR LES RISQUES NATURELS D'ALÉAS FORT (POUR INFORMATION)

LISTE DES EMBLEMMENTS RÉSERVÉS			
N°	Bénéficiaire	OBJET	Surface approximative
ER1	Commune	Création d'une voie douce piétons/vélos	1.800 m²
ER2	Commune	Création d'un fossé pour les eaux pluviales	600 m²
ER3	Commune	Création d'un cheminement piéton	1.000 m²
ER4	Commune	Équipement et installations d'intérêt collectif : parkings, terrain de sport...	8.000 m²
ER5	Commune	Chemin piéton vers le lac de Paisy	1.200 m²
ER6	Commune	Extension du groupe scolaire	1.200 m²
ER7	Commune	Extension du groupe scolaire	1.000 m²
ER8	Commune	Aménagement d'un carrefour sur le RD 1205	1.000 m²
ER9	Commune	Création d'un cheminement piéton entre l'école et le village	700 m²
ER10	SMIA	Création d'une plage de dépôt	1.600 m²
ER11	SMIA	Création d'une plage de dépôt	4.600 m²
ER12	SMIA	Création d'une plage de dépôt	1.500 m²

